



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

**Décision de dispense d'étude d'impact après examen au cas par cas
en application de l'article R. 122-3-1 du code de l'environnement**

Le préfet de région, en tant qu'autorité en charge de l'examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement,

- Vu la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 codifiée concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, notamment son annexe III ;
- Vu la directive 2014/52/UE du 16 avril 2014 modifiant la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 ;
- Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 122-1, R. 122-2 et R. 122-3 ;
- Vu l'arrêté du 16 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 12 janvier 2017 fixant le modèle du formulaire de la demande d'examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3-1 du Code de l'environnement ;
- Vu l'arrêté du préfet de région Occitanie, en date du 17 juin 2025, portant délégation de signature au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu la demande d'examen au cas par cas relative au projet référencé ci-après :
- **n°005581/KK P ,**
 - **Création d'un bâtiment de stockage sur la commune de Villeneuve-Lès-Avignon (Gard) ,**
 - **déposée par SASU RESOTAINER ,**
 - **reçue et considérée complète le 17 septembre 2025 ;**

Considérant la nature du projet :

- qui consiste à créer des bâtiments de stockage sur la commune de Villeneuve-Lès-Avignon (Gard) ;
- qui comprend :
 - la démolition d'une habitation de 660 m² ;
 - la création d'un bâtiment de stockage construit en R+4 (12,95 m de hauteur au faîtage) par l'utilisation de conteneurs maritimes revêtus d'un bardage bois (surface de plancher créée de 20 196 m² sur une emprise bâtie de 6 946 m²) ;

- la pose en toiture de 4 431 m² de panneaux photovoltaïques ;
- la création de 131 places de stationnement (dont 14 pour véhicules électriques et 4 pour personnes à mobilité réduite) sur une surface globale de 1 391 m² en revêtement semi-perméable de type evergreen ;
- la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales de 1 400 m³ ;
- l'aménagement d'espaces verts paysagers en bordure de l'emprise et en façade des bâtiments sur 6 741 m² ;
- qui relève de la rubrique n° 39 du tableau annexé à l'article R. 122-2 du Code de l'environnement, relative aux travaux, constructions et opérations d'aménagement ;

Considérant la localisation du projet :

- au sein de la zone UEr du PLU de Villeneuve-Lès-Avignon qui correspond aux zones dédiées aux activités économiques ;
- en dehors de tout périmètre de protection répertorié au titre de la biodiversité, des sites et des paysages ;
- en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable ;

Considérant que les impacts potentiels du projet sur l'environnement ne devraient pas être significatifs compte tenu :

- de l'implantation du projet au sein d'une zone d'activité existante, sur une surface anthropisée au sein d'une dent creuse d'aménagement ;
- de l'évitement de la zone humide identifiée au sud-est de la zone potentielle d'implantation ;
- de la pose de clôtures et barrières limitant les déplacements de la petite faune vers la zone de travaux pendant la phase chantier ;
- du calendrier des travaux en cohérence avec les périodes sensibles pour les espèces présentes ;
- de la mise en place d'un accompagnement de chantier par un coordonnateur environnement ;
- de la mise en œuvre de mesures de gestion des déchets de chantier y compris pendant la phase de démolition (stockages, procédures de tri et filières d'évacuation et valorisation appropriées) ;
- de la mise en œuvre de mesures de gestion de chantier qui visent à limiter les pollutions vers les milieux aquatiques (entretien régulier des engins et hors site, présence de bacs de rétention...) ;
- de la mise en œuvre pour les parkings d'un revêtement semi-imperméable ce qui limite l'imperméabilisation de la parcelle ;
- la mise en place d'une cuve de récupération des eaux pluviales utilisée pour l'arrosage des espaces verts ;

- la conservation de 200 ml de haies existantes et la création d'un aménagement paysager comprenant des pelouses, des arbres de haut jet alternant avec des arbustes en bordure de la parcelle et une végétation grimpante en façade du bâtiment ;
- de la mise en place d'un éclairage à détection de présence (absence d'éclairage en continu) ;
- de l'engagement du porteur de projet à mettre en œuvre les modalités de lutte contre le risque incendie prescrites par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS30) notamment des opérations de débroussaillage prescrites ;

Considérant en conclusion qu'au regard de l'ensemble de ces éléments, le projet n'est pas susceptible d'entraîner des impacts notables sur l'environnement ;

Décide

Article 1^{er}

Le projet de création d'un bâtiment de stockage sur la commune de Villeneuve-Lès-Avignon (Gard), objet de la demande n°005581/KK P, n'est pas soumis à étude d'impact.

Article 2

La présente décision, délivrée en application de l'article R. 122-3-1 du Code de l'environnement, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le portail internet de l'autorité environnementale : <https://evaluation-environnementale.ecologie.gouv.fr>.

Fait à Montpellier,

Pour le préfet de région et par délégation,
Pour le directeur régional et par délégation,
La cheffe de la division autorité environnementale Est,

Cécile
DASSONVILLE
cecile.dassonville
ville

Signature
numérique de Cécile
DASSONVILLE
cecile.dassonville
Date : 2025.10.16
18:27:22 +02'00'

Voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux formé dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur internet.

Le recours gracieux doit être adressé à :

Monsieur le préfet de région

DREAL Occitanie

1 place Emile Blouin - CS 10008

31 952 Toulouse Cedex 9